

RELIZANE

Retour au calme à Oued Djemaâ

Le ras-le-bol a poussé les manifestants à bloquer la RN04 dans les deux sens en plein centre-ville

Suite à l'affichage de la liste des bénéficiaires du quota des 50 logements à Oued Djemaâ, une commune située à une dizaine de kilomètres du chef-lieu de la ville de Relizane, relevant de la daïra d'El-H'madna, qui a connu une effervescence et une agitation populaires — la RN04 a été coupée à la circulation par les protestataires durant toute la journée de ce lundi ; un jeune homme a tenté de s'immoler par le feu —, cette bourga-

de s'est réveillée dans le calme et les choses ont repris leur cours. La veille, la sortie ouest de la ville, vers la sortie d'El-H'madna, en allant vers la wilaya de Chlef, était en ébullition caractérisée par un important sit-in observé devant le siège de la daïra et auquel ont pris part des citoyens, en grande majorité de jeunes, revendiquant ce qui constitue de vital : le travail et le logement. Le ras-le-bol a poussé les manifestants à bloquer la RN04 dans les deux sens en plein centre-ville, posant des problèmes aux automobilistes de passage contraints aux détours. Toute la jour-

née, la commune d'Oued-Djemaâ a vécu le calvaire mais le dispositif sécuritaire déployé dans les points stratégiques a pu maîtriser sans dégâts la situation. Dans l'après-midi, les autorités de la ville sont arrivées à actionner la soupape de sécurité en recourant à l'apaisement pour tendre une oreille attentive aux contestataires dont les représentants ont été reçus par le chef de daïra d'El-H'madna revendiquant ainsi l'annulation de la liste qui a fait déborder le vase, qui s'est engagé à prendre en charge leurs doléances.

A. Rahmane

TIPASA

Vol de câbles téléphoniques à Fouka

Une bande organisée, composée de plusieurs personnes, vient d'être appréhendée par la police de la paisible ville côtière de Fouka-Marine dans la wilaya de Tipasa.

Les personnes âgées de 21 ans, 22 ans et 25 ans, toutes demeurant à Fouka, viennent d'être arrêtées et entendues par le procureur de la République près le tribunal de Koléa. Placés sous mandat de dépôt, les mis en cause sont

accusés de constitution de groupe de malfaiteurs, de vol, de vente et de recel de câbles téléphoniques. En effet, c'est en date du 5 mars 2011 et suite à une plainte pour vol de câbles téléphoniques de la société Algérie Télécom qu'une

enquête a été diligentée par la police de Fouka. Les enquêteurs, après des recherches et investigations, sont arrivés à arrêter en flagrant délit de vol les auteurs.

Plus de 60 mètres de câble téléphonique furent récupérés ainsi que divers outils de sectionnement (pinces et scies). Mais auparavant, un autre receleur, brocan-

teur à Fouka-Marine, âgé de 27 ans, fut appréhendé en possession de 05,2 kg de câbles téléphoniques placés à l'intérieur d'un tonneau destiné à la fonte du caoutchouc qui protégeait ce câble.

Celui-ci a été placé sous mandat de dépôt par le magistrat instructeur près le tribunal de Koléa.

Larbi Houari

SÉTIF

Formation d'accompagnateurs pour les IMC

Dans le but de vulgariser l'éducation des enfants en situation de handicap en milieu ordinaire, l'Association des parents d'infirmités motrices cérébrales (APIMC) de Sétif, en collaboration avec Handicap international, a lancé un séminaire de formation qui s'étalera du 12 au 17 de ce mois, et ce, à l'occasion de la Journée internationale des handicapés.

Cette formation, destinée aux élèves paramédicaux, aux psychologues en charge des enfants infirmes moteurs cérébraux (IMC) dans les écoles ordinaires, aux éducateurs de centres spécialisés et aux médecins de la santé scolaire, permettra de prendre connaissance des pratiques à tenir vis-à-vis des enfants en situation de handicap. A l'issue de ce cycle de formation, les professionnels précités auront acquis les compétences nécessaires pour accomplir le travail d'accompagnateurs dans la vie scolaire de ces enfants IMC. Ce séminaire permettra aux participants d'acquérir et d'appréhender des connaissances et techniques de réadaptation, ainsi que d'autres méthodes favorables uti-

lisées en matière de prise en charge des infirmes moteurs cérébraux.

Tout comme la présentation du rôle et du profil des auxiliaires de vie scolaire (AVS) et les besoins des enfants handicapés en classe, selon les déficiences.

L'IMC est une manifestation clinique due à une anomalie de développement acquise lors de la période prénatale, néonatale ou dans la première enfance. Elle entraîne des troubles moteurs associés du système visuel, du comportement et du système nerveux central.

Les causes interviennent au cours de la grossesse, au moment de l'ac-

couchement ou pendant les deux premières années de vie.

La prise en charge de cette maladie est multidisciplinaire : psychologique, médicale, kinésithérapeutique, orthophoniste et éducative.

Les participants ont suggéré la tenue régulière de ce genre de formation ainsi que la mise en place d'une stratégie de prise en charge des enfants IMC. Notons que ce séminaire a été encadré par des médecins et des experts internationaux, à l'instar du docteur Patrice Bourdon, maître de conférences de sciences de l'éducation à l'université de Nantes.

Imed Sellami

GUELMA

Deux morts et un blessé dans un accident de la route

Deux voitures légères, une Peugeot 206 et une Renault Mégane, se sont percutées de plein fouet dans l'après-midi de vendredi, sur la route nationale 21 reliant les villes de Guelma et Annaba.

Deux personnes âgées de 25 et 28 ans sont décédées et une troisième grièvement blessée, dans cet accident qui s'est produit à l'entrée de Guelaât Bousbaâ, à une douzaine de kilomètres du chef-lieu de wilaya.

N. Guergour

SIDI-BEL-ABBÈS : ILS LA VIOLENT DANS SON APPARTEMENT PUIS LA VOLENT «Bellego» et «Tomina» sous les verrous

Une femme de 34 ans, habitant le quartier des 1 500 logements, a d'après elle vécu le cauchemar de sa vie dans la nuit du 27 au 28 février dernier, lorsque deux individus l'ont violée sous la menace avant de lui subtiliser de l'argent et un appareil électronique.

La victime rentrait chez elle vers 22h, et au moment de franchir le seuil de son immeuble, elle a été arrêtée par le surnommé «Bellego» qui lui a demandé sous la menace du couteau de le conduire dans son appartement, scène qu'aurait vue un locataire de l'immeuble qui s'est porté à son secours.

Ce dernier, répondant au sobriquet de «Tomina», s'est avéré au moment de l'enquête être l'acolyte du premier mis en cause.

Une fois arrivée avec son supposé sauveur à l'appartement, elle fut surprise par son premier agresseur qui se rallia à son complice.

Selon ses déclarations, les deux malfrats la violeront et, au petit matin, ils repartiront avec 5 000 DA et un lecteur CD.

La victime a présenté un certificat d'incapacité de 4 jours. A l'issue de l'enquête, les deux complices, déjà recherchés pour d'autres délits, ont été arrêtés.

Présentés devant le procureur de la République du tribunal de Sidi-Bel-Abbès, ces deux malfaiteurs ont été écroués.

A. M.

NAÂMA

Un enfant de 5 ans victime d'abus sexuels à Mecheria

Une horrible affaire de viol sur un enfant de cinq ans par un individu âgé de 35 ans, père de trois enfants, défraie la chronique à Mecheria. Comment peut-on faire subir un tel acte à un gamin ? se sont demandés les Méchraouis, qui demandent à la justice une condamnation exemplaire.

L'affaire remonte à la semaine dernière quand le bambin, un élève en préparatoire, a été invité par ce monstre à le suivre chez lui pour assouvir son plaisir.

Nonobstant ainsi les conséquences de son acte et les risques qu'il allait encourir, il complotait l'irréparable. Alerté par le voisinage, il sera arrêté et présenté au parquet qui l'a écroué.

Un collégien agresse son camarade à l'arme blanche

Pour un malentendu, un élève d'un établissement moyen a agressé son copain à l'arme blanche en pleine récréation.

Les faits remontent à la fin de la semaine dernière quand les deux élèves eurent une altercation poussant l'un d'eux à tirer un couteau de sa poche et asséner un coup à la cuisse de son rival. Le blessé fut évacué aux urgences — ses jours ne sont pas en danger — et l'agresseur présenté devant la justice.

B. Henine